



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET**

=====

ADPEP 45

COMPTE ADMINISTRATIF

**CMPP Gilberte et Jacques Clausset
2014**

ADPEP 45
25 Boulevard Jean Jaurès
CS 15615
45056 ORLEANS Cedex

CENTRE MEDICO PSYCHO PEDAGOGIQUE
GILBERTE ET JACQUES CL AUSSET
13 RUE DU PORT SAINT ROCH
45200 MONTARGIS

RAPPORT D'ACTIVITE

➤ Règlementation , et actions auprès des usagers

Le CMPP a pour mission de pratiquer le diagnostic et de faire une proposition de soin sous une forme ambulatoire. Le CMPP exerce sa mission selon les textes de l'Annexe XXXII, il répond également aux obligations de la loi du 2 janvier 2002 relative à la rénovation de l'action sociale et médico-sociale et de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 «pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées». Ce service accueille des enfants et des adolescents de 0 à 18 ans qui présentent :

- des difficultés de développement psycho-affectif,
- des difficultés d'adaptation scolaire, sociale, familiale,
- des souffrances : peurs, angoisse, dépression, des troubles du comportement
- de la communication, du langage, de la motricité, etc.

Le suivi peut se poursuivre jusqu'à 20 ans.

↳ Actions thérapeutiques

Le travail clinique s'effectue sous la responsabilité du médecin. Des premiers entretiens et des bilans font partie de la phase de diagnostic. Le médecin anime les réunions hebdomadaires de synthèse au cours desquelles sont prescrits les bilans. A l'issue de ces bilans représentés en réunion, le projet thérapeutique s'élabore et une restitution est faite à l'enfant et sa famille, ainsi qu'une proposition de prises en charge auxquelles ils donneront – ou non - leur accord. Les prises en charge sont intégrées dans la phase de traitement. Le travail clinique est un travail d'équipe pluridisciplinaire soumis au secret médical partagé. L'équipe thérapeutique se compose de : médecin, psychologue, psychomotricien, orthophoniste, psychopédagogue, assistante sociale.

La particularité de l'année 2014 est l'absence de médecin psychiatre jusqu'en septembre 2014. A cette date, nous avons recruté un médecin psychiatre pour coordonner une réunion de synthèse. Nous nous sommes organisés en interne pour que chaque équipe puisse bénéficier de son intervention. Il n'y a pas eu de changement sur le déroulement de la synthèse où les thérapeutes présentent les situations ou leurs bilans au médecin et motivent la demande de prise en charge.

En parallèle, nous avons sollicité **les médecins traitants** pour qu'ils assurent le renouvellement des prises en charge engagées. Afin d'impulser une bonne coopération, nous avons travaillé une trame de renouvellement renseignée par chaque thérapeute qui suit l'enfant. Un courrier de la direction a été rédigé à leur attention. Il présente le CMPP, ses missions, le contexte actuel et les raisons (continuité des soins) pour lesquelles nous les sollicitons au sujet de leur patient, ainsi que la possibilité de se mettre en relation avec nous. L'enveloppe contient également la prescription. Une démarche auprès de la CPAM a permis de valider un nouvel imprimé moins obsolète et plus simple à remplir. Nous avons associé les parents pour les informer de notre situation et de notre démarche, avoir leur accord, ainsi que le nom et les coordonnées de leur médecin traitants.

Nous avons également retravaillé la procédure d'admission compte tenu de la nouvelle configuration. Initialement le médecin effectuait les premières consultations. Nous avons mis en place à partir de septembre un binôme de professionnels pour conduire ces premiers entretiens. Il se compose d'au moins un psychologue et selon le motif de la demande un professionnel paramédical (orthophoniste ou psychomotricien). Ce sont eux qui présentent la situation en synthèse médicale coordonnée. Avant septembre, il n'y a eu aucune admission.

L'activité :

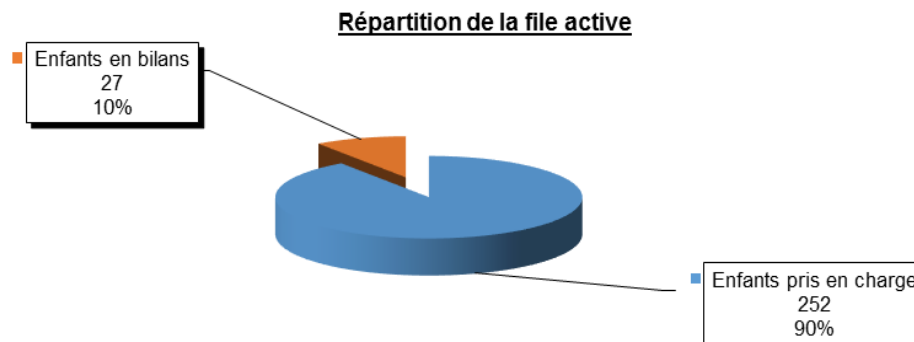
- La file active (le nombre d'enfants vus au moins une fois dans l'année) est de **279** enfants suivis répartis comme suit :
 - **108** sur Gien,
 - **171** sur Montargis.

En comparaison à l'année 2013, la file active a considérablement diminué (410 enfants). C'est l'absence de médecin qui explique cette baisse, ainsi que la diminution constatée du nombre de bilans (27 contre 127 en 2013). En revanche, la prise en charge des enfants n'est pas impactée (252 enfants suivis contre 283 en 2013).

	Gien	Montargis	Total
Féminin	33	68	101
Masculin	75	103	178
Total	108	171	279

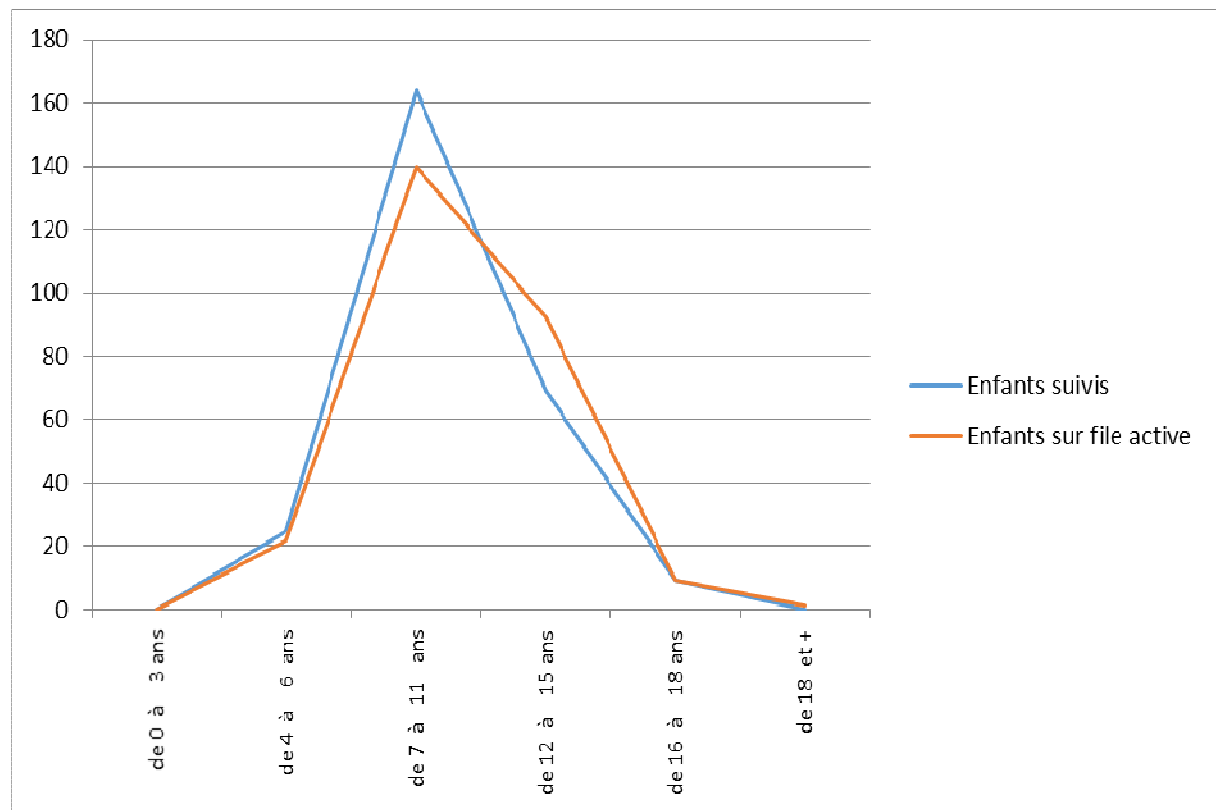
- Le nombre d'enfants vus en bilan est de **15** sur Montargis et de **12** sur Gien. Le nombre d'enfants pris en charge est de **156** sur Montargis et de **96** sur Gien.

	Gien	Montargis	Total
Enfants pris en charge	96	156	252
Enfants en bilans	12	15	27
File active	108	171	279



- La proportion de garçons reste la plus forte (178 garçons suivis / 101 filles), ainsi que les 7-11 ans sont les plus représentés.

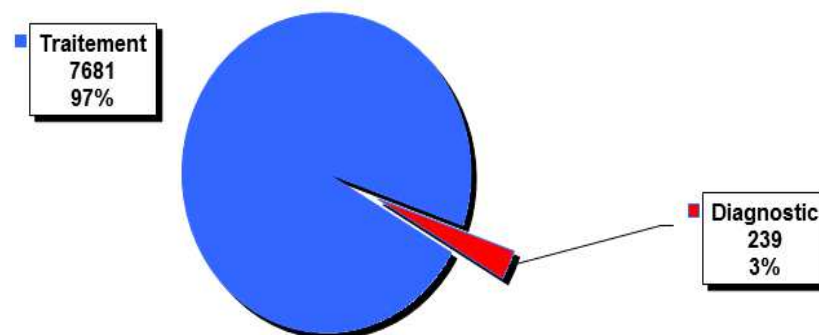
	<u>A) Enfants suivis par tranches d'âge</u>	<u>B) Enfants sur file active par tranches d'âge</u>	<u>A) Enfants suivis par tranches d'âge</u>	<u>B) Enfants sur file active par tranches d'âge</u>	<u>A) Enfants suivis par tranches d'âge</u>	<u>B) Enfants sur file active par tranches d'âge</u>
	GIEN		MONTARGIS		TOTAL	
de 0 à 3 ans	0	0	0	0	0	0
de 4 à 6 ans	3	3	19	22	22	25
de 7 à 11 ans	68	52	88	96	156	148
de 12 à 15 ans	24	50	42	45	66	95
de 16 à 18 ans	1	2	7	8	8	10
de 18 et +	0	1	0	0	0	1
TOTAL	96	108	156	171	252	279



- Le nombre d'actes réalisés est de **7920** séances réparties comme suit : **5143 Montargis** et **2777 Gien**.
On constate une très nette augmentation du nombre de séances traitement (**6625** en 2013) qui correspond aux enfants pris en charge. Le nombre de séances diagnostic est en revanche en baisse (**549** en 2013) expliqué comme évoqué plus haut.

	Gien	Montargis	Total
Traitement	2660	5021	7681
Diagnostic	117	122	239
Total	2777	5143	7920

Répartition des actes

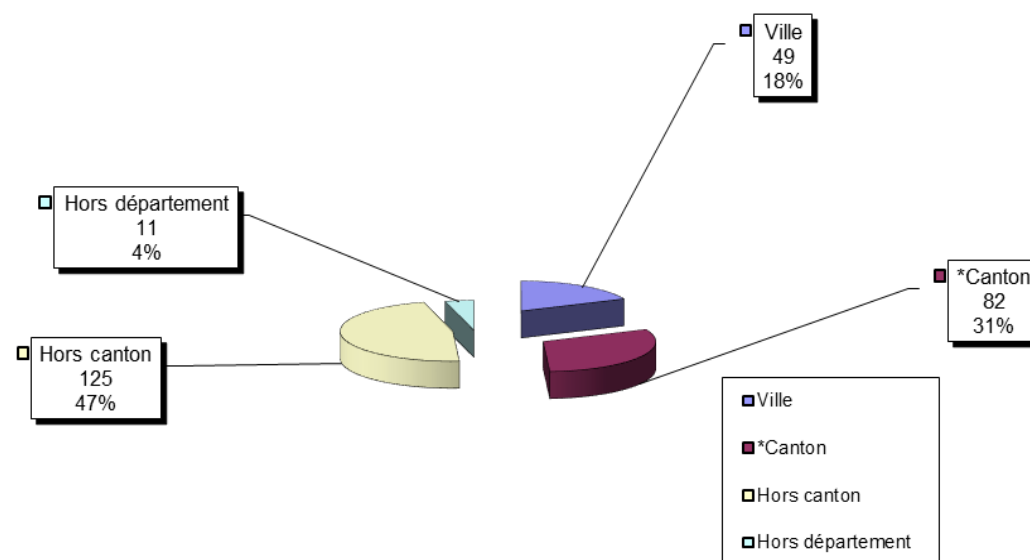


- Les origines géographiques sont principalement hors district pour Montargis comme pour Gien. On note que sur Gien 9 enfants sont hors département (Cher) et 2 enfants sur Montargis (département de l'Yonne). Leurs transports s'effectuent pour la majorité en taxi à partir du moment où l'enfant est pris en charge (pas dans la phase diagnostic). Cela représente pour les deux sites 167 prises en charge sur 252 suivis soit 66% des enfants bénéficiaires d'une prise en charge médicale de transport.

Nous n'avons rencontré aucun refus de prise en charge de la part des caisses. A noter que le décret 2014-531 du 26 mai 2014 relatif aux frais de transport des enfants suivis en CAMSP et CMPP statue sur la prise en charge par l'assurance maladie de ces frais.

	Gien	Montargis	Total
Ville	28	21	49
*Canton	21	61	82
Hors canton	38	87	125
Hors département	9	2	11
	96	171	267

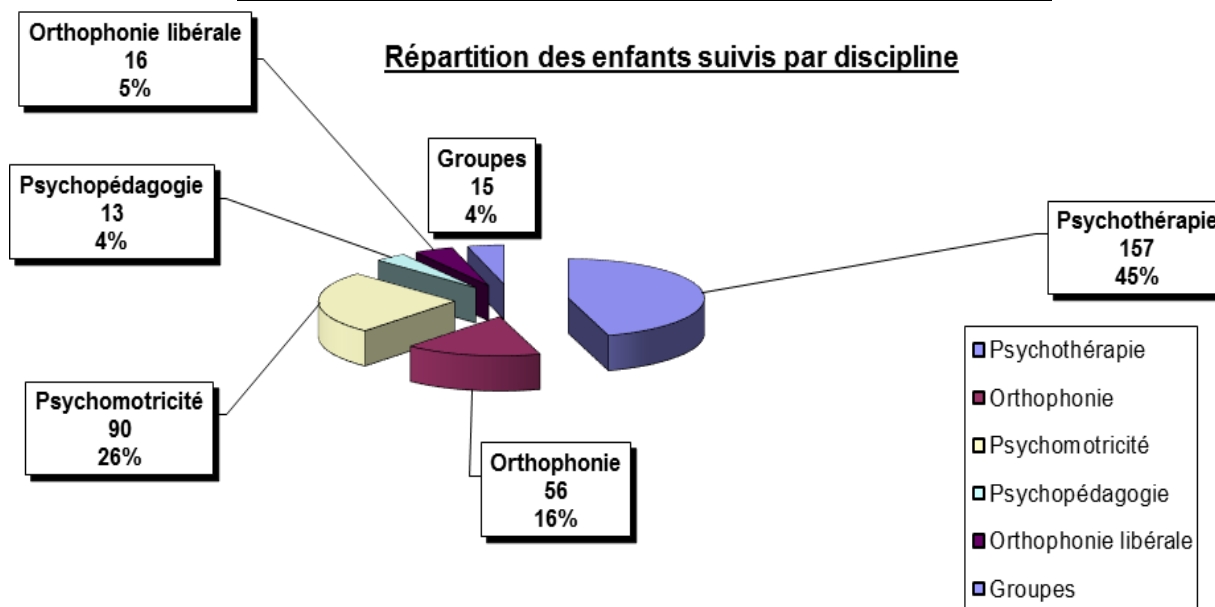
Répartition des enfants suivis selon origine géographique



Les prises en charge sont majoritairement simples. On remarque un nombre élevé d'enfants suivis en psychothérapie. Les délais d'attente en bilan et en prise en charge sont importants. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé la transformation d'un temps médical en mi-temps supplémentaire de psychologue, et dans l'attente de la réponse favorable accordée par notre autorité en janvier 2015, nous avons financé sur du temps médical un 0.40 ETP de psychologue. Les doubles prises en charge importantes répondent aux besoins des enfants et à notre souci de prise en charge globale. Nous notons également un essor de la prise en charge de groupes thérapeutiques (15 enfants ont bénéficié de cette prise en charge complémentaires à d'autres suivis contre 3 enfants en 2013). Cette forme de prise en charge mobilise deux professionnels sur chaque séance d'une heure. Ce type de travail est très intéressant. Il permet d'évaluer comment l'enfant prend place dans un groupe et mobilise d'une autre façon les professionnels dans le travail d'équipe.

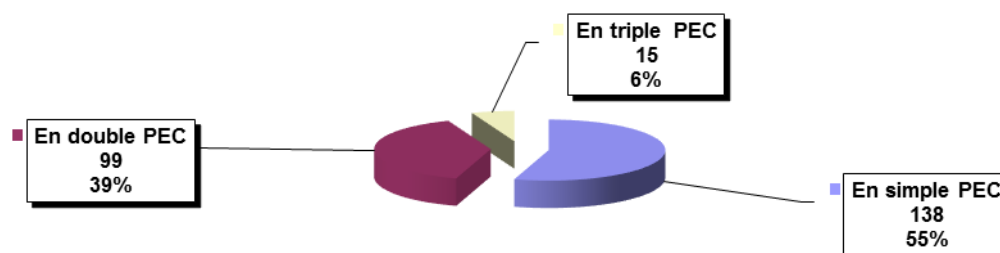
Enfin, pour faire face à l'absence conjoncturelle d'orthophonistes, nous faisons appel sur Montargis à des professionnels libéraux avec lesquels nous établissons une convention par enfant suivi et pour lesquels nous rémunérons les actes. Cela représente 9 orthophonistes, 16 enfants suivis et 451 actes pris en charge par le CMPP. Toutefois, il est important de souligner que nous avons pu début novembre 2014 recruter une de ces orthophonistes sur un 0,15 ETP.

	Gien	Montargis	Total
Psychothérapie	37	120	157
Orthophonie	34	22	56
Psychomotricité	21	69	90
Psychopédagogie	4	9	13
Orthophonie libérale		16	16
Groupes		15	15



	Gien	Montargis	Total
En simple PEC	62	76	138
En double PEC	29	70	99
En triple PEC	5	10	15
	96	156	252

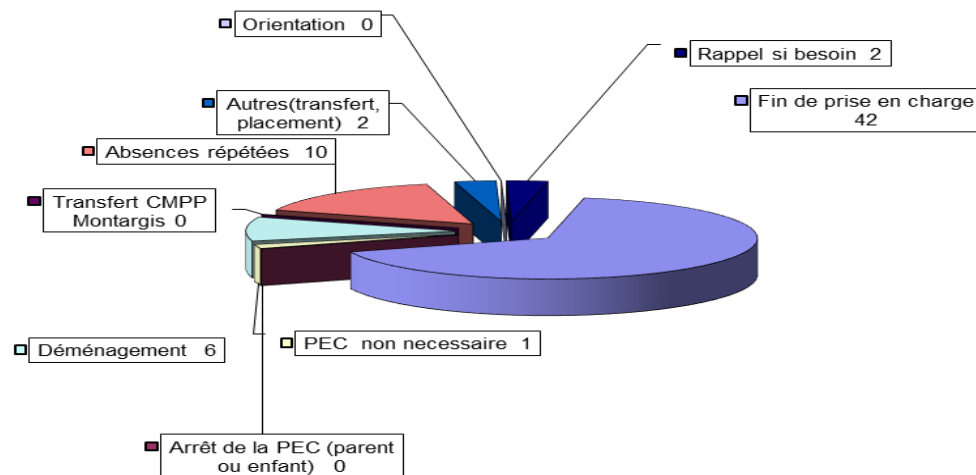
Proportion des suivis



Le nombre d'enfants sortis en 2014 est de 63 enfants. Les motifs de fin de prise en charge sont majoritaires.

Motifs d'arrêt	Gien	Montargis	Total
Fin de prise en charge	12	30	42
Arrêt de la PEC (parent ou enfant)	0	0	0
PEC non nécessaire	1	0	1
Déménagement	2	4	6
Transfert CMPP Montargis	0	0	0
Absences répétées	10	0	10
Autres (transfert, placement)	2	0	2
Orientation	0	0	0
Rappel si besoin	2	0	2
Total	29	34	63

Proportion d'enfants sortis selon le motif



Pour Gien

Le nombre d'enfants sortis en traitement 21 et en diagnostic est de : 8

La durée cumulée des 29 enfants en prise en charge s'élève à : **15 585 jours**

Pour Montargis

La durée cumulée de prise en charge pour ces 34 enfants est de **42 623 jours**.

Le ratio pour les enfants en prise en charge est de :

* Gien : 537,41 jours soit une durée moyenne de : 1,47

* Montargis : 1 253,61 jours soit une durée moyenne de : 3,43

Cela illustre que la durée de prise en charge d'un enfant au CMPP est relativement longue (en moyenne 2ans et demie).

↳ **Actions éducatives et pédagogiques**

Une coordinatrice pédagogique est mise à disposition à temps plein par l'Education Nationale. Elle participe aux réunions de synthèses du CMPP où s'élabore le projet de soin et assiste aux réunions d'équipes éducatives et aux réunions d'équipes de suivi de scolarisation après accord de la famille. Elle est soumise au secret médical partagé. Sa position d'interface et son rôle de coordination lui confère une place singulière au sein de l'équipe pluridisciplinaire. Elle assure également dans le cadre du partenariat des réunions d'information où elle présente le CMPP et ses missions. Ces échanges avec les enseignants référents et les psychologues scolaires sont réguliers. Bien que son activité ne soit pas enregistrée, ni comptabilisée comme séances, la coordonnatrice pédagogique a sur l'année 2014 assisté à 79 équipes éducatives ou équipes de suivi de scolarisation. Elle a également rencontré 20 familles sur le CMPP et participé à 5 journées de formation.

En ce qui concerne le poste d'assistante sociale, il n'a pas été pourvu sur 2014 faute de candidatures. Nous avons obtenu début janvier 2015 l'accord de notre autorité pour la transformation d'une partie de temps médical permettant d'augmenter à 0.75ETP au lieu d'0,5 ETP le temps d'assistante sociale. Cela nous a permis de concrétiser une embauche dès le début d'année 2015.

↳ **Difficultés rencontrées**

La liste d'attente reste une préoccupation constante sur les services. On enregistre au 31 décembre 2014 une liste d'attente de premier entretien (sur Gien 55 enfants ; sur Montargis 40 enfants).

En revanche, cette année 2014 a permis de résorber les listes d'attente en bilans puisqu'il n'y avait pas de nouvelles consultations (sur Gien 38 enfants restent en attente de bilan, sur Montargis tous les bilans ont été résorbés).

En ce qui concerne l'attente dans les prises en charge cela représente 17 enfants sur Gien et 34 enfants sur Montargis.

A partir de septembre 2014, même si notre volonté était de refaire des admissions, nous nous sommes vite heurtés à une autre difficulté celle de répondre aux demandes de premiers entretiens sans pouvoir assurer une prise en charge dans la suite et de remettre les enfants et leurs familles en attente.

Un autre point de vigilance reste les absences principalement sur les périodes de vacances scolaires (361 enfants absents).

↳ **Formation du personnel**

L'année 2014 a été plus investie par les professionnels au niveau de la formation et des colloques.

Dans le cadre du plan de formation, 3 professionnels ont bénéficié de formations individuelles. Une professionnelle bénéficie du fonds d'intervention pour une formation qualifiante engagée sur 2014, 2015, 2016. Dans le cadre d'une formation collective organisée au CAMSP une professionnelle a bénéficié de deux journées de formation.

Psychologue	Psychologie et psychopathologie de la périnatalité	56 h
Psychologue	Repères cliniques dans la pratique du psychologue	30h
Psychomotricienne	La voix instrument de la relation	35h
Comptable	Responsable d'association	70h
Psychomotricienne (DPC)	Thérapie d'échange et de développement (formation collective) CAMSP	14h

La participation aux journées nationales FDCMPP de novembre 2014 sur le thème de "penser le corps dans tous ces états" a bénéficié à deux psychomotriciens et deux psychologues.

A partir d'octobre 2014, nous avons engagé une supervision clinique avec une psychologue psychanalyste. Cette intervention a lieu tous les 2 mois et bénéficie à l'ensemble des professionnels du CMPP. Deux groupes ont été mis en place pour permettre une meilleure qualité de prestation. L'équipe présente des cas cliniques, situations complexes qui viennent interroger le travail d'équipe et le fonctionnement institutionnel.

A noter également la participation de la directrice aux réunions interrégionales des directeurs de CMPP.

➤ Perspectives

Les recrutements de médecin, orthophonistes restent une priorité d'actions. Pour autant, nous devons faire face à des problèmes qui dépassent le seul cadre du service.

Le diagnostic local de santé Montargois - Gâtinais réalisé en 2014 a mis en évidence un territoire particulièrement touché par le problème de la démographie médicale et une population très précarisée. Les difficultés à pourvoir les postes de médecin se généralisent tant en médecine libérale (54 généralistes pour 100000 habitants contre une moyenne nationale de 94) que sur un certain nombre de services qu'ils dépendent du champ sanitaire ou du champ médico-social. De plus, ces postes non pourvus requièrent une spécialité (pédiatrie, psychiatrie et pédopsychiatrie) dont il est nécessaire de tenir compte dans la mesure du possible afin de satisfaire les besoins de la population et l'exigence du travail d'équipe pluridisciplinaire coordonné. On recense également un manque de structures adaptées pour certains jeunes avec des fragilités sociales, éducatives et des troubles psychiatriques. La ressource trouvée en sollicitant les médecins de famille est précieuse et il est nécessaire de poursuivre cette forme de coopération.

En ce qui concerne l'orthophonie, la zone géographique de Gien / Montargis apparaît déjà très sous dotée dans l'arrêté du 2 novembre 2012 N°2012- OSMS-0145 relatif à la définition des zones de mise en œuvre des mesures destinées à favoriser une meilleure répartition géographique des orthophonistes libéraux. Là encore, la spécificité du CMPP engage l'orthophoniste dans un autre cadre : le travail d'équipe pluridisciplinaire ce qui peut être attractif pour certains professionnels libéraux.

Concernant la démarche qualité le comité de pilotage poursuit son action de mise en œuvre des recommandations de l'évaluation externe.

Enfin, il est important de souligner que l'année 2014 est aussi caractérisée par l'arrivée de 5 nouveaux professionnels ce qui a engagé une dynamique nouvelle dans le travail du CMPP.

Sandrine WILLIAM

Directrice